

**CER DU LEON**

**CER**   
C'EST RÉUSSIR

# CER RÉSEAU

L'association des **Centres d'Education Routière**, forte de plus de **550** enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en **1983** et regroupant des professionnels dont le premier métier est de **former des futurs conducteurs**.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la **sécurité routière** de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des **chefs d'entreprise indépendants** qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.



# CER RÉSEAU

**21**  
FORMATIONS



**2 000**  
VOITURES NEUVES

**200 000**  
ÉLÈVES / AN



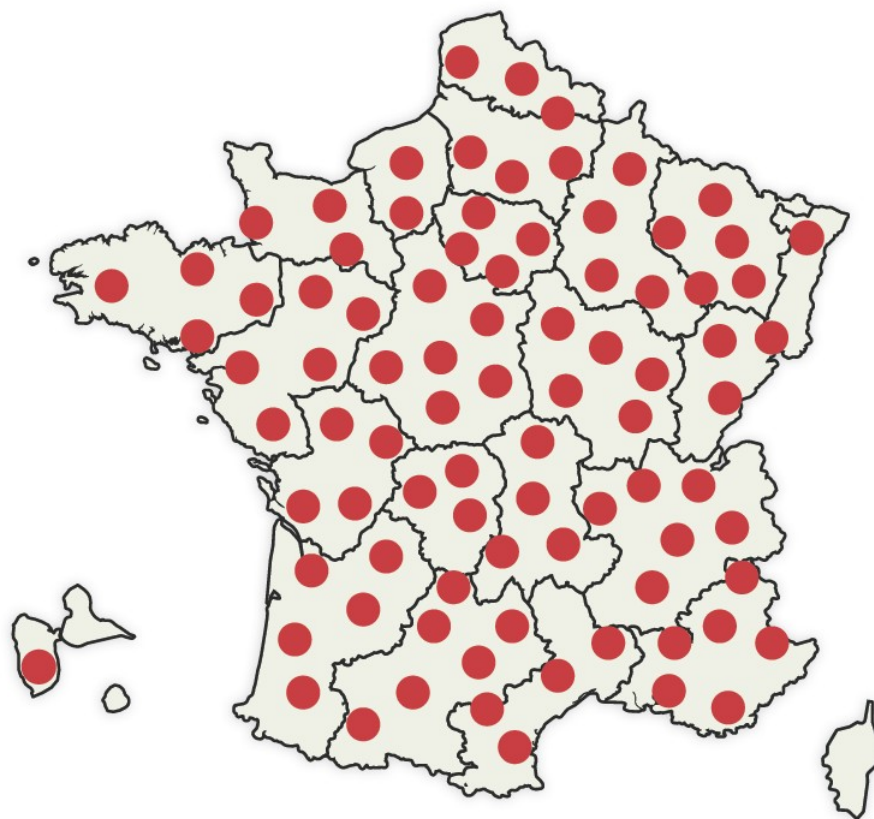
**2 500**  
PROFESSIONNELS

**550**  
CENTRES



**60**  
POIDS LOURDS

**450**  
MOTOS



# NOS FORMATIONS

\*



## PERMIS B 18 ANS

### VÉHICULES AUTOMOBILES

- Véhicule ≤ 3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque < 750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

### Filière **TRADITIONNELLE**

- Une formation de base de 20 heures minimum

### Filière **AAC**

#### LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;  
1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à 18 ans);
- une réduction de la période probatoire à 2 ans ;

### Filière **CONDUITE SUPERVISÉE**

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable ;



## PERMIS BOÎTE AUTOMATIQUE

### LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR



## FORMATION PASSERELLE B(78)VERS B

- Formation de 7 heures
- Avoir le permis B(78) depuis au moins 6 mois

## LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CER de cours et tests en ligne.

# FORMATIONS PARTICULIERS



## PERMIS **A1** 16 ANS

**MOTOCYCLETTES 125 CM<sup>3</sup>  
AVEC OU SANS SIDE-CAR  
OU TRICYCLES À MOTEUR**

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée  $\leq$  125 cm<sup>3</sup>
- Puissance  $\leq$  11 kW
- Tricycles puissance  $\leq$  15 kW
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

## FORMATION **7 HEURES**

**20 ANS**

- Formation 7 heures
- + de 21 ans pour Tricycle puissance  $\leq$  15 kW
- Avoir le permis B depuis 2 ans



## PERMIS **A2** 18 ANS

**MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR**

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée  $\geq$  125 cm<sup>3</sup>
- Puissance  $\leq$  35 kW
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

## FORMATION **A1 VERS A2**

**18 ANS**

- Formation de 15 heures
- Cylindrée  $\geq$  125 cm<sup>3</sup>
- Puissance  $\leq$  35 kW
- Avoir le Permis A1



## PERMIS **AM** 14 ANS

**2 ROUES OU 3 ROUES À MOTEUR**

- Cylindrée  $\leq$  50 cm<sup>3</sup>
- Puissance  $\leq$  4 kW
- Vitesse  $\leq$  45 km/h
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans



## FORMATION **PASSERELLE A2 VERS A**

**20 ANS**

**MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR**

- Formation de 7 heures
- Puissance  $\geq$  35 kW
- Tricycles puissance  $\geq$  15 kW
- Avoir le Permis A2 depuis 2 ans

# NOTRE ÉQUIPE

## CHARGÉ(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

Emmanuelle  
TROADEC



Cindy  
KERLEROUX



## RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE B ET REFERENTE HANDICAP



Emmanuelle TROADEC  
Autorisation N° : A1802900090

## RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE A



Yannick ANDREOLI  
Autorisation N° : A1502900040

## NOS ENSEIGNANTS



Sophie CAROFF  
Formation dispensée  
- B  
Autorisation N° : A0202901720



Yannick ANDREOLI  
Formations dispensées  
- B  
- A/A2/A1  
- AM/125cm3  
Autorisation N° : A1502900040



Morgane SERGENT  
Formation dispensée  
- B  
Autorisation N° A0802900200



Brigitte LE GUEN  
Formation dispensée  
- B  
Autorisation N° : A0202901530



Emmanuelle TROADEC  
Formation dispensée  
- B  
Autorisation N° : A1802900090

# ENJOY  
DRIVING

# INFOS PRATIQUES

## FORMATIONS 2 & 3 ROUES



>> Formations dispensées



PERMIS AM



PERMIS A1



PERMIS A2



PERMIS A



PERMIS MAXI  
SCOOTER



PERMIS  
3 ROUES

Notre école de conduite dispose d'une **piste** située à  
**Site communal de Quillivant à Plougourvest**

Elle se situe à **5 km** (soit **5 min** de l'école de conduite)

Le point de RDV se fait toujours à l'école de conduite

**Engagé dans une démarche qualité**, le **CER DU LEON** met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de **3** élèves maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe **3** élèves maximum lors des **cours de circulation**.

# TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

**Durée :**  
**45 min**

## LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire **A2 ou B** dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

## LES MOYENS UTILISÉS



### **SIMULATEUR**

Évaluation réalisée sur rendez-vous



### **ORDINATEUR**

Évaluation **cognitive** effectuée à l'aide d'un logiciel

## LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.



# LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE



## ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

**>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.**

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

## Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées et qu'un examen blanc** sera effectué.





L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités. L'épreuve dure 32 minutes.

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

Votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule.

# TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser **une manœuvre**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.



L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

#### Déroulement

L'épreuve du Code de la route a été **privatisée**. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des **opérateurs privés** qui ont l'**agrément** pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un **numéro NEPH valide**, qui vous est **fourni** lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

#### Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

# TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THEORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

### Validité

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

### Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes. La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.



# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

## 1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans !**

### PHASE 1 : FORMATION INITIALE

- Une **évaluation** préalable
- Une **formation théorique**
- Un **examen théorique**
- Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

### PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
- Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
- Deux rendez-vous pédagogiques** de 3h au cours de la phase de conduite

## 2/ Augmenter ses chances de réussite

**74% de taux de réussite** contre 55% pour la filière B traditionnelle  
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

## 3/ Les avantages

### ASSURANCE

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1<sup>ère</sup> année diminuée de 50%
  - Suppression de la surprime la 2<sup>ème</sup> année si l'élève n'a occasionné aucun accident

### PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

### MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

### LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
  - obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

### DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

**BON À SAVOIR**





# APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

## QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de l'**enseignant** et du **futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> Cette formule permet de **PRATIQUER** et **APPRÉHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire !

## LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique





# APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

## LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir l'**accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi l'**examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

## QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- >> Au moment de votre **inscription**
- >> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

### CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir l'**accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

#### A NOTER

*Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.*

### INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie par nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »

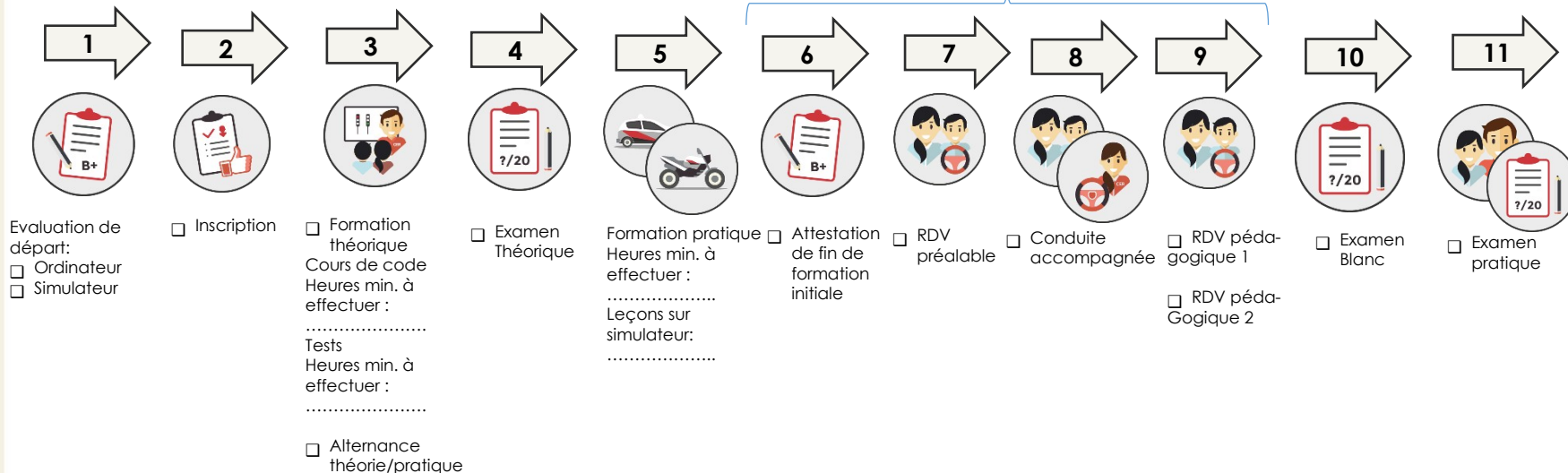


# PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISÉ

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom : .....  
Prénom : .....  
Type de permis : .....

Dans le cadre de la conduite accompagnée



### PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans **l'école de conduite** avec un **support média** ou avec un **enseignant**
- via **Internet (code en ligne CER)**

### PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- **en ville**
- **en rase campagne**
- **sur autoroute**
- **par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...)**
- **de nuit**



## CER DU LEON

10 RUE DU GENERAL MANGIN  
29400 LANDIVISIAU

### HORAIRES DES TESTS DE CODE (LIBRE) TESTS DE CODE (MONITEUR)



	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	fermé	fermé
MAR.	9h00 – 12h30	13h30 – 17h30 17h45 – 18h45
MER.	9h00 – 12h30	13h30 – 18h30
JEU.	9h00 – 12h30	13h30 – 18h30
VEN.	9h00 – 12h30	13h30 – 17h00 18h00 – 19h00
SAM.	9h00 – 11h00 11h00 – 12h00	fermé

### HORAIRES DES COURS DE CONDUITE



LUN.	8h00 – 19h00
MAR.	8h00 – 19h00
MER.	8h00 – 19h00
JEU.	8h00 – 19h00
VEN.	8h00 – 19h00
SAM.	8h00 – 18h00

## CER DU LEON

ZONE DE TRIEVIN  
29420 PLOUVORN

### HORAIRES DES TESTS DE CODE



	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.		
MAR.		19h00 – 20h00
MER.		
JEU.		
VEN.		18h30 – 19h30
SAM.		13h00 – 14h00

### HORAIRES DES COURS DE CONDUITE



LUN.	8h00 – 19h00
MAR.	8h00 – 19h00
MER.	8h00 – 19h00
JEU.	8h00 – 19h00
VEN.	8h00 – 19h00
SAM.	8h00 – 18h00

**CER DU LEON**  
RUE DE KERMARGAR  
29233 CLEDER

**HORAIRES DES  
TESTS DE CODE**



**MATIN**

**APRÈS-MIDI**

LUN.

MAR.

MER.

JEU.

VEN.

SAM.

18h30 – 19h30

18h30 – 19h30

13h00 – 14h00

**HORAIRES DES  
COURS DE CONDUITE**



LUN. 8h00 – 19h00

MAR. 8h00 – 19h00

MER. 8h00 – 19h00

JEU. 8h00 – 19h00

VEN. 8h00 – 19h00

SAM. 8h00 – 18h00

**CER DU LEON**  
7 RUE DE L'ARGOAT  
29450 SIZUN

**HORAIRES DES  
TESTS DE CODE**



	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.		
MAR.		
MER.		18h30 – 19h30
JEU.		
VEN.		18h30 – 19h30
SAM.	11h00 – 12h00	

**HORAIRES DES  
COURS DE CONDUITE**



LUN.	8h00 – 19h00
MAR.	8h00 – 19h00
MER.	8h00 – 19h00
JEU.	8h00 – 19h00
VEN.	8h00 – 19h00
SAM.	8h00 – 18h00

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Le nombre moyen d'heures de formation correspondant aux taux de réussite en première et en deuxième présentation.
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction
- Toute réclamation, fera l'objet d'une notification écrite à CER envoyée avec accusé de réception.



**GARANTIES  
FINANCIÈRES**



---

# CER DU LEON

10, rue du Général Mangin  
29400 LANDIVISIAU

cerduleon@orange.fr

02.98.68.27.15

---

Pour tout renseignement, notre agence vous accueille :

- du Mardi au Vendredi 09 h 00 à 12 h 30 & de 13 h 30 à 18 h 30
- le Samedi 09 h 00 à 12 h 30

L'agence de Cléder vous accueille:

- le samedi 09 h 00 à 12 h 00

L'agence de Sizun vous accueille:

- le mercredi 14h 00 à 18 h 30

N° D'AGRÉMENT : E 18 029 0024 0

**CER**   
C'EST RÉUSSIR